

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025**

Le 13 Mars 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de TOULON SUR ALLIER s'est réuni en mairie en séance ordinaire.

Présents : M. Guillaume MARGELIDON, Maire – Mme Anne AUBERY, 2^{ème} adjointe – Mme Eliane COULON- Mme Dominique ZELLNER – M. Jean-François DEVAUX – Mme Annie BOUTINAUD - M. David BOISMENU – M. Damien AUZELLE - M. Thierry ROULET – Mme Marie DAUMAS

Absents excusés : M. Alain LEMAIRE qui a donné pouvoir à M. David BOISMENU - M. Guy CHAUMET qui a donné pouvoir à Mme Anne AUBERY - Mme Isabelle BERGER qui a donné pouvoir à M. Damien AUZELLE – Mme Patricia VENUAT qui a donné pouvoir à Mme ELIANE COULON

Absent : M. Michel REYNARD

Secrétaire de séance : Mme Eliane COULON

Convocation : 6 Mars 2025

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le procès-verbal de la séance du 13 Février 2025 n'appelant aucune observation, le maire et le secrétaire signent.

DEL2025 -14 - BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Cette année, le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver le Compte Financier Unique. Ce document regroupe le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

La Commission de finances s'est réunie le 10 février pour examiner les réalisations 2024, article par article, en dépenses et en recettes, section par section et le CFU a été arrêté de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	PREVU	1 736 444.96
	REALISE	1 398 790.05
RECETTES	PREVU	1 736 444.96
	REALISE	1 702 835.57
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	PREVU	688 666.07
	REALISE	460 409.30
	RESTE A REALISER	137 251.17
RECETTES	PREVU	688 666.07
	REALISE	461 512.29
	RESTE A REALISER	227 285.38
EN FONCTIONNEMENT	Excédent	304 045.52
EN INVESTISSEMENT	Déficit	233 255.52
SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE		160824.21
EXCEDENT DES RESTE A REALISER		90 034.21

En application des dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT, Mme AUBERY, 2^{ème} adjoint, est désignée présidente de séance pour faire approuver le CFU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique.

DEL2025 -15 - BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats ainsi :

Excédent de fonctionnement	304 045.52
Affectation complémentaire en réserve (article 1068)	143 221.31
Résultat reporté en fonctionnement (article 002)	160 824.21
Résultat d'investissement reporté (article 001)	233 255.52

M. MARGELIDON rappelle que le montant versé aux associations pour l'année 2024 est de 9142.40€.

Il précise ensuite que :

- L'Association des parents d'élèves a fusionné avec l'Amicale Laique
- L'association ACAAM est mise en sommeil
- Nouvelle demande de la Chambre des métiers : 125 € pour 1 élève

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix pour (moins la voix de M. Jean-François DEVAUX, président d'association toulonnaise qui ne prendra pas part au vote), décide les versements suivants pour un total de 8784.80 inscrits à l'article 65748 du BP :

ASSOCIATION	Montants à voter pour 2025
ACPG/CATM	360
AMICALE LAIQUE	610
PARENTS D'ELEVES	0
IFI 03	276 (6 élèves)
AMICALE DES RETRAITES DU CREDIT AGRICOLE	50
CONCOURS RESISTANCE ET DEPORTATION	35
DDEN	50
SAPAD03	0
ACAAM	Mise en sommeil
AERO CLUB	120
ASSOCIATION RN7 2 X 2 VOIES	100
ASSOCIATION DU GOLF DE MOULINS LES AVENELLES	240
AST (610-410)	610
CLUB DE L'AMITIE	440
COL CANTO	240
COMITE DES FETES	1010
COMME UNE ETOILE	120
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS	116
FAAM	240
FOOTBALL AMERICAIN NORD ALLIER (220)	0
GYM VOLONTAIRE ENFANTS	240
GYM VOLONTAIRE ADULTES	440
LES AMIS DU PATRIMOINE	240
LES COLOMBELLES VOIX	120
LES JOYEUX TOULONNAIS	240
MODEL CLUB MOULINOIS	120
NOT EN SCENE	150
PETANQUE TOULONNAISE	440
PLANEUR CLUB	120
SPA DU BOURBONNAIS	1.10 € x 1188 hab = 1306.80
TENNIS CLUB TOULONNAIS	440
ULM CLUB BOURBONNAIS	120

SOUVENIR FRANÇAIS	20
MAISON FAMILIALE RURALE SAINT LEOPARDIN D'AUGY	46
CHAMBRE DES METIERS	125
Total	8784.80

TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose que l'augmentation des bases pour l'année 2025 est de 1,7%.

La Commission de finances réunie le 10 février propose une augmentation identique pour la commune.

L'état 1259 n'étant pas encore parvenu en mairie, les taux des taxes communales seront votés au prochain conseil.

DEL 2025-17 – BUDGET PRINCIPAL – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF ALLIER AU TITRE DE L'AXE 4 DU FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – MICRO CRECHE

Plan financier de l'opération : il s'agit de répondre aux préconisations de la PMI et de moderniser le matériel mobilier

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES	
OBJET	HT	TTC	FINANCEUR	MONTANT
MANUTAN sèche-linge	360.00	432.00	CAF Allier 80 % RFF	13098.89
WESCO Matériel activités +linge	1 164.40	1400.34		
WESCO boîtes repas	415.00	498.00		
WESCO Jeux et mobilier extérieur	8 855.97	10646.56		
BUT téléphone	134.80	161.76		
Manutan Chaise bureau	228.18	273.82	COMMUNE 20 %	3274.72
LEPAGE dalles extérieures terrasse	5215.26	6258.31		
TOTAL	16373.61	19648.34		30 374.16

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander la subvention et approuve le plan financier.

DEL 2025 -18 – BUDGET PRINCIPAL – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF ALLIER AU TITRE DE L'AXE 4 DU FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ALSH

Plan financier de l'opération

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES	
OBJET	HT	TTC	FINANCEUR	MONTANT
PGDIS Jeux d'extérieur	244.07	292.98	CAF FRR 80 %	1467.81
Cofradis collectivités banc	319.00	382.80		
Cofradis Collectivités table pique-nique	409.00	490.80	COMMUNE 20 %	790.36
Brico dépôt barre à rideau	44.84	53.80		
Tissus addict moulins rideaux	563.34	676.00		
But téléphone	134.80	161.76		
PGDIS Matériel sport	543.13	651.76		
TOTAL	2 258.17	2 709.81		2 258.17

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander la subvention et approuve le plan financier

DEL 2025- 19 – BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON VALEUR

L'inscription en non-valeur intervient une fois que tous les recours ont été entrepris par les services de la Trésorerie en ce qui concerne les impayés (loyers, factures crèches, ALSH ou repas restaurant scolaire).
En l'absence de gros contentieux connu, il est proposé d'inscrire 1000€ au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire 1000 € à l'article 6541 du BP.

DEL 2025- 20 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE PROGRAMME

Monsieur le Maire expose que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et doit être renouvelée chaque année.

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) favorise une gestion pluriannuelle de l'investissement en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Elle donne une vision globale de la politique d'investissement et facilite les choix et les arbitrages politiques.

Régie par l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les AP/CP permettent un allègement du budget et une présentation plus simple mais nécessite un suivi rigoureux :

- la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement ; dès cette délibération, l'exécution peut commencer par la signature d'un marché par exemple.
- le suivi AP/CP s'effectue par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M57. Les dépenses sont équilibrées par les recettes suivantes : subvention, autofinancement, emprunts, FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des projets de rénovation de l'école maternelle, ainsi que détaillé ci-après,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 et à celui de 2026 de la Commune de TOULON SUR ALLIER.

Montant global de l'AP : 774 000 € TTC soit 645 000 € HT

CP en année N soit 2025, en dépenses : **375 600 € TTC**, soit 313 000 € HT

CP en année N soit 2025, en recettes : subvention (État, Département, Banque des Territoires):250 400 €

emprunt : 100 000 €

Part communale : 25 200 €

CP en année N soit 2026, en dépenses : **398 400 € TTC**, soit 332 000 € HT

CP en année N soit 2026, en recettes : Subventions (État, Département,) : 257 000 €

FCTVA 2025 : 61 613.43 €

Emprunt

Part Communale : 79 786.57 €

DEL 2025- 21 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

M. MARGELIDON donne lecture de chaque montant inscrit en dépenses et en recettes, section après section.

Les chiffres inscrits ont été étudiés lors de la commission de finances du 10 avril.

Dépenses d'investissement :

Concernant l'opération ECOLE MATERNELLE, le cabinet d'architecture n'a pas encore rendu le phasage des travaux sur 2025 et 2026. La commune devra avoir recours à un emprunt comme indiqué dans l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le BP 2025, équilibré à 1 638 536.29 € en fonctionnement et 1 006 732.81€ en investissement.

DEL 2025- 22 – BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Monsieur le Maire expose les chiffres pour les deux sections

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	PREVU	958 263.14
	REALISE	381 475.70
RECETTES	PREVU	958 263.14
	REALISE	381 475.70

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	PREVU	468 455.17
	REALISE	377 271.44
RECETTES	PREVU	989 255.17
	REALISE	447 000.00
EN FONCTIONNEMENT	Excédent	0
EN INVESTISSEMENT	Excédent	69728.56

En application des dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT, Mma AUBERY Anne, 2ème adjoint, est désignée présidente de séance pour faire approuver le CFU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique

Monsieur le Maire annonce que les compromis de vente des 5 terrains réservés devraient être signés prochainement. Il signale également qu'un problème d'implantation de clôture avec un voisin a été constaté, en effet l'entreprise qui a réalisé les travaux a empiété de 20 cm sur le terrain du lotissement.

DEL 2025- 23 – BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats ainsi :

Excédent de fonctionnement	0
Affectation complémentaire en réserve (article 1068)	0
Résultat reporté en fonctionnement (article 002)	0
Résultat d'investissement reporté (article 001)	69 728.56

DEL 2025 - 24 – BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL – VOTE DU BUDGET

M. MARGELIDON donne lecture de chaque montant inscrit en dépenses et en recettes, section après section.

Les chiffres inscrits ont été étudiés lors de la commission de finances du 10 avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le BP 2025, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
532 712.15	584 270.57
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
532 289.96	532 289.96

QUESTIONS DIVERSES

1/ Ecole maternelle :

- une réunion est prévue en mairie lundi 17 avril à 9h avec assemblée et le cabinet d'architecture.
- Le conseil d'école est prévu le 20 mars

2/ commission enfance

- se réunira le 18 mars à 18h00 pour étudier les dossiers d'inscription pour la crèche
- il a été constaté que les familles ne payaient pas le repas lorsque les enfants fréquentent le centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Il a été décidé lors de la commission de préparation du budget de facturer les repas à compter de septembre 2025.

3/ Moulins Communauté

Monsieur le Maire informe que le pacte fiscal n'a pas encore abouti.

4/Antenne relai

L'entreprise CELLENX qui devait implanter une antenne relai rencontre des problèmes avec la SNCF afin d'obtenir une servitude de passage. Il est proposé de déplacer cette implantation sur une parcelle communale vers le stade.

5/ Photosol – Implantation centrale photovoltaïque au sol aux lieux-dits Les Proux

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable

6/ personnel communal

- Le pot de départ de Catherine BORDAT et Ghislaine ROUSSEAU est prévu le 16 avril à 19h dans la salle de conseil.
- Un pot de départ et de naissance pour Rémy BISSONNIER est à prévoir.

7/ Salon de l'énergie organisé par CERFrance les 3 et 4 avril au parc des expositions

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David BOISMENU qui donne des informations sur ce salon et les différents acteurs qui y participent. Une inscription est obligatoire.

8/ Madame Eliane COULON informe qu'elle a été sollicitée pour savoir si un composteur partagé est installé sur la commune. Monsieur le Maire annonce qu'il faudra étudier dans quel quartier le mettre. Il informe aussi que les habitants devront s'occuper eux-mêmes du composteur, les employés communaux ne le feront pas. Il serait utile que la commune en fasse installer un au cimetière.

Plus aucun sujet n'étant soulevé, la séance est levée à 22 h 45.

Fait à TOULON SUR ALLIER le 14 Mars 2025.

Le Maire,

Guillaume MARGELIDON.



Le secrétaire de séance,

Eliane COULON.

